



SNUipp-FSU du Jura
76 rue Saint désiré
39008 Lons le Saunier

Mr TAMENE, IA-DASEN
335 rue Ch. Ragemey
39000 Lons le Saunier

Lons-le-Saunier, le 1 er avril 2021

Objet : Demande d'examen bienveillant des demandes de temps partiels

Monsieur le Directeur Académique,

Lors de l'audience du 30 mars, vous nous avez présenté la nouvelle doctrine en termes d'octroi de temps partiel. Nous avons lu le courrier envoyé aux collègues du département concernés par une demande de temps partiel sur autorisation qui n'avaient pas « suffisamment motivé leur demande ».

A ce jour nombre d'entre eux nous ont contactés pour nous faire part de leur abattement. Nous avons fait le lien lors de l'audience, entre l'augmentation de ces demandes, comme des disponibilités, avec la détérioration des conditions de travail. En CHSCT, cela a été reconnu par l'administration.

Nous ne portons pas de jugement sur les choix des collègues. Nous attestons du fait qu'ils témoignent de l'absence de perspectives d'amélioration du quotidien du métier. Bien au contraire le vécu de ces derniers temps a ajouté des tensions qui interrogent de nombreux collègues sur leur capacité à « tenir ».

Que le choix du temps partiel soit le bon ou pas, ce n'est pas notre problème. Qu'il n'y en ait pas d'autres choix pour continuer à « bien faire son métier » doit en revanche, vous interpeler en tant que chef de service et nous interpelle en tant que responsables syndicaux, ...et cela devrait vous conduire à réclamer les moyens d'améliorer les conditions de travail des enseignants. Pour les collègues, ce choix a un coût financier et donc il n'est pas fait à la légère.

En tout état de cause, dans une période où les collègues sont dans une forte tension psychologique, et en l'absence de perspectives d'amélioration des conditions de travail nous attirons votre attention sur le fait qu'une politique de refus d'accord de temps partiel, conduirait à créer des surplus de mal-être pour des personnels déjà fortement malmenés et risque de conduire à des situations de rupture, des arrêts de travail.

Aussi nous vous demandons d'accorder toutes les demandes quelles qu'en soient les motifs.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique l'expression de nos sincères salutations.

Le bureau du SNUipp-FSU 39